



Aktioun
HUES

Le Lièvre au Luxembourg

Où se trouve-t-il encore ? Aidez à le protéger !
Action participative et mesures de protection possibles



oekozenner
pafendall



mouvement
écologique

Après le succès de l'« Aktioun Kéisécker » et de l'« Aktioun Schléifer », le Mouvement Écologique et l'Oekozer Pafendall appellent en 2024 à l'« Aktioun Hues ». Il s'agit du lièvre (« Feldhase » en allemand et « Lepus europaeus » en latin) qui est présent au Luxembourg.

L'objectif de l'« Action Lièvre » : Protéger le lièvre au Luxembourg !

Découvrez où il reste encore des lièvres

Nous aimerions obtenir une meilleure vue avec vous, où ce compagnon sympathique avec ses longues oreilles continue d'errer au Luxembourg. Jouez les paparazzis avec nous au service de la nature, prenez vos observations en photo et partagez-les sur « iNaturalist » ou envoyez-les-nous par e-mail !

Grâce à de meilleures données, les populations de lièvres existantes peuvent être protégées et les menaces pesant sur ces animaux et leur habitat peuvent être mieux identifiées. Mais cette action vise également à sensibiliser à la protection de leur habitat.



Il y a de moins en moins de lièvres...

Au Luxembourg, le nombre de lièvres diminue depuis le milieu du siècle dernier. Cela se reflète dans les chiffres des lièvres abattus lors de la chasse : alors qu'il y avait encore 13 000 lièvres au début des années 50, il n'y en avait plus que 300 en 2021/22 (source ANF 2023).

Cela représente une diminution de 98 % !

Ces chiffres alarmants sont toutefois le résultat de changements dans la façon dont la chasse est pratiquée. Mais ces changements sont également liés à la diminution des lièvres, etc.

Un suivi scientifique national de la population de lièvres devrait être réalisé pour obtenir des chiffres précis et fiables. Les conditions météorologiques au printemps peuvent également avoir un impact significatif sur la survie des jeunes lièvres. Si le printemps est extrêmement humide, moins de lièvres survivent. Quand dans les populations sont grandes et stables, ces pertes sont mieux compensées.

Mais la cause de la diminution des lièvres n'est pas à chercher dans la météo ou dans la chasse, mais dans les changements de notre paysage...

Habitat et alimentation

De quoi le lièvre a-t-il besoin ?

Même s'il est parfois observé en forêt, le lièvre est chez nous un habitant typique du milieu ouvert où l'agriculture est pratiquée. En tant qu'habitant originaire des steppes, il apprécie les endroits chauds et secs. Il a besoin de ce qu'on appelle des « éléments structurels du paysage » : un coin en friche, une bande d'herbe haute entre parcelles ou le long du chemin, une haie, etc. Il trouve



ainsi suffisamment d'endroits où se cacher en sécurité et suffisamment de nourriture.

Au menu du lièvre, on trouve des herbes et des plantes (surtout riches en graisses), ainsi que parfois des fruits et des écorces d'arbres en hiver. Il préfère se nourrir au crépuscule et consomme jusqu'à près d'un kilo par jour.



Qu'est-ce qui lui nuit ?

Les lièvres souffrent du manque de structures dans notre paysage. Par structures, on entend ici des haies, les bandes d'herbe non fauchée, des friches, etc. En raison du manque de couverture, tant les vieux que les jeunes lièvres sont plus exposés à leurs prédateurs. Un autre problème pour les jeunes lièvres sont les travaux du sol et coupes têtives (de silo) dans les prairies. Beaucoup de jeunes lièvres ne survivent même pas les premières semaines. La végétation sur les parcelles fortement fertilisées est si dense que les lièvres ne peuvent se déplacer que le long des traces de tracteurs



dans les rangées.

Plus les cultures sont fertilisées et traitées, moins il y a de variété de plantes. Le lièvre aime un « plat du jour » varié composé de différentes herbes - malheureusement, dans les monocultures traitées, cette variété n'existe plus. La diversité des herbes et plantes de jadis dans les prairies à foin et les champs a été énormément réduite par l'emploi d'herbicides et de fertilisants. Lorsqu'il y a des mauvaises herbes sur les champs, elles peuvent être toxiques pour les lièvres en raison de la contamination par les herbicides.



En outre, il y a de moins en moins de biotopes à haute diversité herbacée dans l'ensemble du pays, et s'ils existent encore, ils sont souvent éloignés les uns des autres. Le Luxembourg est classé numéro 1 des pays les plus fragmentés dans l'UE et la densité

du réseau routier restreint le mouvement libre de certains animaux notamment des lièvres. De plus, les lièvres déjà affaiblis par le manque de nourriture, sont plus susceptibles pour les maladies.

Caractéristiques du lièvre

La boxe et de la superfétation

Avec les températures de février qui montent en flèche, le lièvre entre en mode printanier. Les sentiments printaniers poussent les animaux habituellement nocturnes à être actifs pendant la journée... donc les chances sont grandes dans les semaines à venir de les apercevoir, car ils se retrouvent souvent à quelques-uns, en train de se poursuivre, bondissant et « fai-

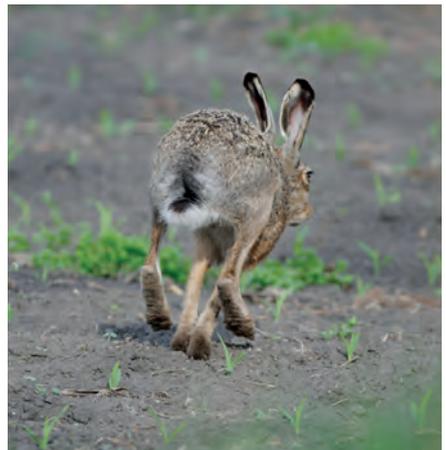


sant de la boxe ». Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de mâles, « bouquins », mais ce sont aussi les femelles, « hases » qui participent au « bouquinage », leur parade nuptiale. C'est leur façon d'identifier le mâle le plus fort.

Les hases choisissent par la suite leur partenaire. Et pourquoi se restreindre à un seul : plusieurs bouquins peuvent être impliqués dans une portée. De plus, la hase peut même être fécondée à nouveau pendant qu'elle est enceinte, ce qui entraîne une «double gestation» - une adaptation de la nature pour profiter au maximum de temps opportuns. Une fois nés, les levrauts restent seuls la majeure partie de la journée, la femelle ne venant les allaiter que 1 à 2 fois par jour. Après un mois, les petits se débrouillent seuls. La femelle peut avoir de 2 à 4 portées par an.

Timide, sur le qui-vive et rapide !

Le lièvre est un animal timide et surtout nocturne. Il est un mammifère et appartient à l'ordre des «lagomorphes». Pour survivre, il a besoin de cachettes, car parmi ses ennemis figurent le renard, le grand duc, différents oiseaux de proie, le loup et même l'homme. Grâce à ses yeux positionnées latéralement sur sa tête, il a une vue presque à 360 degrés et surveille attentivement ce qui se passe autour de lui. Il est discret et essaie de ne pas être vu - avec sa fourrure bien camouflée, il se couche complètement à plat sur le sol et, au dernier moment, il bondit et s'enfuit en sprintant à 70 km/h ! Il court en zigzag et fait parfois de grands bonds pour semer ses poursuivants.



Lièvre ou lapin ?

Le lièvre se distingue par sa taille (jusqu'à 75 cm lorsqu'il est assis), ses longues pattes postérieures et ses oreilles (avec des pointes noires) nettement différentes des petits lapins. Sa fourrure est de couleur brunroux en été, tandis que le lapin a une stature plus compacte et petite ainsi qu'une fourrure grisâtre. Le lièvre est un solitaire, il ne creuse pas de terrier mais se cache dans une petite dépression sur l'herbe, d'où il s'enfuit au dernier moment en zigzaguant pour fuir le danger. Les lapins, plus sociables, restent généralement plus près

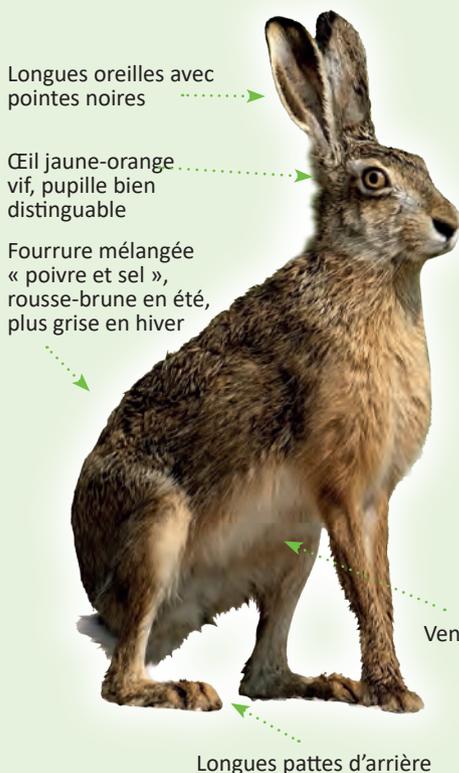
de leur terrier au sol et ne parcourent pas des distances aussi grandes que les lièvres, mais ils disparaissent rapidement dans leur terrier en cas de danger.

Si vous voyez des lapins de garenne, vous pouvez également les signaler volontiers.

Ils sont tout aussi mal en point que les lièvres et ne sont plus très fréquents. Cela est dû au fait que les paysages sont utilisés différemment et sont ainsi fragmentés, mais surtout en raison de différentes maladies telles que la myxomatose.

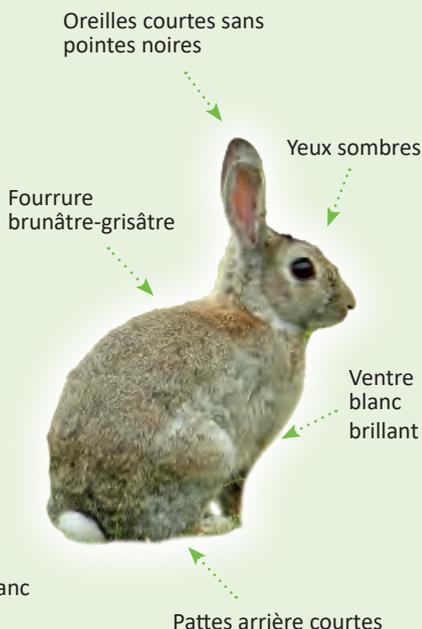
Lièvre

(Silhouette longiline)



Lapin

(Silhouette plus ronde et petite)



Ensemble nous pouvons tous protéger le lièvre

Promouvoir une agriculture durable et un paysage structuré

Un paysage diversifié, structuré en petites parcelles, géré de manière durable, sans pesticides, avec moins d'engrais et une rotation des cultures, où les haies, les prairies fauchées plus tardivement, les bandes en jachère et en fleurs ont leur place, favorise le lièvre. Les grandes surfaces et les champs devraient être équipés de bandes en bordure, qui ne sont fauchées que tardivement ou sporadiquement.

Les friches ou jachères sont désormais un élément obligatoire pour bénéficier des subventions agricoles européennes - malheureusement, elles sont également un enjeu politique et sont souvent laissées de côté dans le cadre d'autres crises (guerre en



Ukraine, diesel agricole).

L'agriculture biologique est déjà un grand pas dans la bonne direction, mais malheureusement elle ne prévoit non plus la présence de ces « éléments structurels du paysage » sur ou au bord de parcelles agricoles.

Quelles sont les mesures concrètes qui peuvent être mises en œuvre à différents niveaux ?

En tant que commune, vous devriez :

- soutenir le projet «**Natur genéissen**», qui encourage la vente directe entre les cantines des maisons relais et les exploitants agricoles qui remplissent certains critères de protection de la nature sur leurs terres. Les maisons relais de ces communes s'engagent à acheter des produits alimentaires conformes à un cahier des charges comprenant des exigences en matière de produits « Natur genéissen », de produits biologiques, régionaux, etc. Plus d'informations ici : www.projekte.oekozenler.lu/projets/natur-geneissen/

- **Louer vos terrains agricoles** de manière à ce qu'ils soient exempts de trop d'engrais et de pesticides, avec une bande herbacée en friche ou en jachère chaque année.

En tant qu'exploitant agricole, vous pouvez :

- **Utiliser vos terres de manière biologique ou écologiquement** compatible, prévoir une rotation des cultures diversifiée, installer des bandes en jachère, fleuries ou

fauchées que sporadiquement. Toutes ces mesures peuvent être financièrement soutenues par des écorégimes ou des programmes de biodiversité en vigueur

- Avant le fauchage des prairies pour le silage ou le foin : Contrôler à pied la parcelle ou à l'aide d'un drone si **de jeunes lièvres ne se cachent pas dans l'herbe haute** (et notamment des faons). Les grandes surfaces doivent toujours être fauchées de l'intérieur vers l'extérieur, de sorte que les jeunes lièvres, en tant que nidifuges, aient une chance de s'échapper.

En tant que chasseur, vous pouvez :

- Ne pas chasser les lièvres, même lorsqu'ils se trouvent en forêt. Il est plus important de réduire la densité des ongulés.

En tant que citoyen, vous pouvez :

- **Vous engager auprès de votre commune** pour que les terrains communaux et les champs soient gérés de manière respectueuse de la nature et que des bandes en jachère ou des zones non traitées soient mises en place. Il est important que les



habitants montrent à leur commune qu'ils soutiennent de tels projets et que ces attentes soient également transmises à leur commune.

- Soutenir l'agriculture biologique luxembourgeoise par votre **consommation personnelle**. En achetant de la farine biologique, par exemple, vous soutenez l'habitat de champ riche en plantes messicoles du lièvre
- Prendre des précautions lors de vos **promenades avec votre chien** et le tenir en laisse pour éviter de perturber inutilement les jeunes lièvres (et autres petits animaux comme l'alouette de champs) dans leur habitat.
- Vous engagez par vos **choix électoraux** pour une politique agricole européenne respectueuse de la nature, afin que les agriculteurs soient récompensés pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

En tant que ministre de l'agriculture, vous devriez :

- Récompenser activement les exploitations agricoles qui ont volontairement maintenu les **éléments structurels du paysage mentionnés pendant plus de 10 ans** ! Pour chaque exploitation, le **versement des primes agricoles** pour le maintien, la création, l'entretien ou la plantation de 3 % d'éléments de structure sur leur superficie agricole devrait être **lié**. Cette disposition ne devrait pas être supprimée en cas de crise.
- Soutenir le projet «**Natur genéissen**» comme exemple de combinaison réussie

entre une production viable et une conservation efficace de la nature ;

- Promouvoir davantage l'agriculture biologique et veiller, par exemple, à ce que des **produits alimentaires biologiques luxembourgeois** soient disponibles dans toutes les cantines publiques.

En tant que ministre de l'Environnement et de la Biodiversité, vous devriez notamment :

- Mettre en œuvre de manière plus cohérente le troisième **Plan national pour la protection de la nature** (PNPN3). Ce plan fixe des objectifs clairs pour la conservation de la nature dans le milieu ouvert, qui doivent être atteints d'ici à 2030 et contribuer notamment à protéger l'habitat du lièvre entre autres. Malheureusement, la mise en œuvre est actuellement en retard en termes de vitesse. Les acteurs de la conservation sur le terrain devraient être plus spécifiquement soutenus dans la mise en œuvre des mesures.
- De plus, des mesures doivent être prises en collaboration avec le ministre de l'Agriculture pour promouvoir la **conservation de la nature sur les terres agricoles** (comme mentionnées ci-dessus).
- **Interdire la chasse au lièvre** ;
- Mettre en place un **suivi scientifique national** pour documenter correctement le développement de la population de lièvres ;
- **Éviter toute nouvelle fragmentation du paysage**.

Quand le lièvre est protégé, de nombreux autres animaux le sont aussi !

Lorsque le lièvre est aidé par un paysage plus diversifié et structuré, de nombreuses autres espèces animales en bénéficient également, telles que les papillons, le tarier pâtre, le hérisson et la perdrix grise !

Ils souffrent également d'un paysage dénudé, de grands champs en monoculture et d'un manque de diversité.



La chasse au lièvre malgré le risque d'extinction ?

La question se pose pourquoi la chasse au lièvre est encore autorisée (actuellement pendant la période de chasse du 1er octobre au 22 décembre), alors que les populations de lièvres sont si clairement en déclin ? Il est évident que la chasse n'est pas la cause du déclin, mais lorsque la population de lièvres diminue considérablement en raison des changements dans le paysage, elle est encore davantage affectée par la chasse. Un moratoire sur la chasse au lièvre devrait donc être instauré pour quelques années.

Publié par le Mouvement Ecologique asbl et Oekozeniter pafendall asbl
meco.lu / oekozeniter.lu

Avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds pour la protection
de l'environnement

Participez à notre action !

Signalez-nous vos observations via iNaturalist !

Le Mouvement Écologique et Oekozer Pafendall ont besoin de votre aide afin de découvrir les aires de répartition du lièvre au Luxembourg. Les données recueillies permettront de mieux protéger les populations existantes et de mieux identifier les besoins que ces espèces ont par rapport à leur habitat. Finalement, l'objectif de cette action est également de rendre attentif et de sensibiliser à la nécessité incontournable de protéger leurs habitats.

Comment participer ?

Signalez-nous vos observations des lièvre!
Vous pouvez nous informer de deux manières:

1

Au moyen de votre Smartphone via l'Application iNaturalist OU par le biais du site internet **iNaturalist.lu**



Des instructions en images sur comment utiliser l'application et le site de iNaturalist.LU sont disponibles sur :



www.meco.lu/de/blog/document-center/aktioun-hues-maachtmat/



NATUR ELO!

2

OU en envoyant un courrier électronique à l'adresse: **natur@oeko.lu** avec les données exactes de vos observations (coordonnées géographiques, dates) ou encore en téléphonant au N° **439030-1** (nous prendrons note de vos données).

Vos observations seront analysées et contribueront à la réalisation d'un inventaire du lièvre au Luxembourg.

SUIVEZ L'AVANCEMENT DU PROJET!

Via le site iNaturalist « *Aktioun Hues* », vous pouvez suivre les observations qui sont faites et les localités qui sont rapportées dans le cadre du traçage des populations. Les analyses réalisées seront présentées dans le magazine destiné aux membres du Mouvement Écologique, et elles seront également disponibles sur www.naturelo.meco.lu

ATTENTION!

Les lièvres et les lapins sont des animaux sauvages qui vivent en pleine nature et qui sont protégés par la loi de protection de la nature. Il est par conséquent indiqué de ne pas toucher, capturer ou chasser inutilement ces animaux (par ex. pour les prendre en photo). En cas de découverte d'un animal blessé, le mieux est de contacter le « Centre de soins pour la faune sauvage » à Dudelange, ou bien un des centres régionaux « drop-off ».

* iNaturalist est un projet dit Citizen-science et un réseau en ligne géré par des naturalistes, des intéressés du grand public et des biologistes, qui est basé sur le concept du crowd-sourcing de données sur la biodiversité à échelle mondiale. Les espèces de faune et de flore qui sont prises en photo sont automatiquement reconnues par un logiciel spécial; ces identifications sont par la suite validées par la communauté iNaturalist-Community. C'est ainsi que ce logiciel de détermination se développe et s'améliore constamment et les données recensées peuvent être utilisées à des fins scientifiques.

FORMULAIRE D'ADHÉSION DEVENIR MEMBRE AUPRÈS DU MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE



**mouvement
écologique**



Je/nous souhaite(tons) devenir membre (abonnement Kéisécker-Info)

Membre individuel

cotisation annuelle 50 € (Jeunes de moins de 18 ans, étudiants, chômeurs 20 €)

Ménage entier à partir de 2 personnes

cotisation annuelle minimale 75 €

Nom / Prénom Nationalité*

Profession Année de naissance

Signature

Nom / Prénom Nationalité*

Profession Année de naissance

Signature

Nom / Prénom Nationalité*

Profession Année de naissance

Signature

Rue + No

CodePostal + Localité

email: Tél:

j'aimerais recevoir les publications du Mouvement Ecologique sous forme imprimée

je ne souhaite recevoir aucune publication par la poste, je consulte le site internet si besoin

je m'abonne au bulletin électronique régulier
(n'oubliez pas d'indiquer votre adresse email)

je veux participer activement: Régionale

domaine d'intérêt

Domiciliation (en cas d'ordre permanent)

Je donne au Mouvement Ecologique la procuration pour l'ordre permanent suivant:

auprès de ma banque: BICC IBAN.....

ordre permanent mensuel 4,17 € 6,25 € 7,50 € 10 € ou €

ordre permanent annuel 50 € 75 € oder €

Date / /

Signature